

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 754



TERRITOIRES

RIVERAINETÉS FLUVIALES

Septembre 2017 • www.iau-idf.fr

20 ha

AMÉNAGÉS SUR LES BERGES DE SEINE POUR LE PROJET VALLÉE RIVE GAUCHE, DONT 6 HA DE VOIRIE INTÉGRANT UNE PISTE CYCLABLE ET 14 HA D'ESPACES PUBLICS PAYSAGÉS.

4,2 km

DE PROMENADE RÉALISÉS EN BORD DE SEINE, ENTRE SÈVRES ET PARIS.

+77 %

D'ESPACES VERTS ET DEUX FOIS PLUS D'ESPACES PERMÉABLES.

Cette série de *Note rapide* vise à faire connaître des projets de valorisation des berges et rives en Île-de-France. La reconquête fluviale répond à de forts enjeux écologiques, environnementaux et de qualité du cadre de vie francilien.

VALLÉE RIVE GAUCHE: UN PROJET GLOBAL DE VALORISATION DE LA VOIRIE ET DES BERGES

ENTRE LES COMMUNES D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET DE SÈVRES, L'AMÉNAGEMENT DE LA RD7 A ÉTÉ ASSOCIÉ À LA CRÉATION DE LA PROMENADE BLEUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE. CE PROJET INNOVANT ET FÉDÉRATEUR PARTICIPE À LA REQUALIFICATION DU CORRIDOR FLUVIAL FRANCILIEN ET PEUT INSPIRER D'AUTRES INTERCOMMUNALITÉS RIVERAINES DE LA SEINE.

La vallée de la Seine est un axe structurant du paysage francilien. Les rives sont concernées par de nombreuses opérations de recyclage de sites riverains. Leur valorisation et celle des berges jouent un rôle majeur pour la réalisation de continuités écologiques et l'amélioration du cadre de vie régional. Dans les années 1990-2000, les départements se sont engagés dans des projets de valorisation des berges, avec pour objectifs : la reconquête écologique, le développement d'espaces de nature, la mise en valeur des paysages et l'intégration des mobilités douces.

Les Hauts-de-Seine ont défini un schéma des berges dès 2006 avec les villes mobilisées pour sa mise en œuvre. Le projet Vallée rive gauche (VRG), réalisé entre 2008 et 2017, témoigne de la capacité du département à utiliser le schéma des berges comme levier intégrateur du projet d'aménagement de la RD7. La VRG associe ainsi voirie, rive et berge pour une requalification d'ensemble qui fait référence : réalisation de 4,2 km de promenade bleue entre Sèvres et Paris ; doublement des espaces perméables anti-cruée, avec une augmentation de 77 % d'espaces verts, dont 6 000 m² de surfaces engazonnées et 4 000 m² de grande pelouse. La qualité de cet aménagement est à la hauteur des investissements engagés : 121 millions d'euros pour la voirie et 68,5 millions pour les berges ont permis l'acquisition foncière, le traitement des pollutions, ainsi que la création d'une zone d'expansion de crue (ZEC), l'accueil de bateaux-logements et de nouvelles activités.

Le département a tiré parti des contraintes imposées et des dynamiques en œuvre sur les territoires. Le projet de renaturation de la berge a été soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). La Région a participé au financement de la voirie. La zone d'expansion de crue, créée par le déplacement de murettes anti-cruée, est innovante en Île-de-France. Elle anticipe l'appel à projets des Grands Lacs de Seine pour limiter les conséquences des crues en Île-de-France, en répondant à la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Île-de-France



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT